



Délibération n°16	Conseil Municipal du lundi 1 ^{er} décembre 2025
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale

Le Lundi Premier Décembre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
20/11/2025

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s): 5

Nombre de votants : 26

Affiché le 05/12/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Lyliane DUFOUR à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Mise à jour du tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer
-------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer à compter du 1^{er} janvier 2026 :

CREATIONS DE POSTE						
Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	C	Adjoints Techniques Territoriaux	13 Adjoints Techniques Principaux de 1 ^{ère} Classe	Temps Complet	16	29
Technique	C	Adjoints Techniques territoriaux	1 Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps non complet (22h30)	0	1
Animation	C	Adjoints d'Animation Territoriaux	1 Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps non complet (20h00)	0	1
Animation	C	Adjoints d'Animation Territoriaux	1 Adjoint d'Animation	Temps non complet(28h 00)	2	3
Administrative	A	Attachés territoriaux	1 Attaché Principal	Temps complet	4	5
Administrative	C	Adjoints Administratifs Territoriaux	2 Adjoints Administratifs Principaux de 1 ^{ère} Classe	Temps Complet	24	26

Culturelle	C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	1 Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps Complet	2	3
------------	---	-------------------------------------	--	---------------	---	---

- De supprimer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer à compter du 1^{er} janvier 2026 :

SUPPRESSIONS DE POSTE						
Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	A	Attachés territoriaux	3 Attachés	Temps Complet	6	3
Administrative	C	Adjoints Administratifs Territoriaux	4 Adjoints Administratifs Principaux de 2 ^{ème} Classe	Temps Complet	10	6
Administrative	C	Adjoints Administratifs Territoriaux	1 Adjoint Administratif	Temps non complet (28h00)	1	0
Technique	B	Techniciens Territoriaux	1 Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps Complet	2	1
Technique	C	Agents de Maîtrise Territoriaux	4 Agents de Maîtrise principaux	Temps Complet	18	14
Technique	C	Adjoints Techniques Territoriaux	17 Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} Classe	Temps Complet	43	26

- D'adopter le tableau des effectifs de la Ville d'Etaples-sur-mer modifié et annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS CONSEIL MUNICIPAL AU 01/01/2026

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES		POURVU		Agent en dispo ou détachement (mis avec les pourvus)
		Au 01/01/2026	TNC	Au 01/01/2026	TNC	
AGENTS TITULAIRES						
Directeur général des services emploi fonc	A			1		
SECTEUR ADMINISTRATIF						
attaché hors classe	A			1		
attaché principal	A			5		
attaché	A			6		
rédacteur principal de 1ère classe	B			2		
rédacteur principal de 2ème classe	B			1		
rédacteur	B					
adjoint principal de 1ère Classe	C			26		
adjoint principal de 2ème Classe	C			10		
adjoint administratif	C	1 (25/35ème)		8	1 (25/35ème)	
Sous Total				60	1	48
SECTEUR TECHNIQUE						
ingénieur principal	A					
ingénieur	A			1		Mitternique A (CDD)
technicien	B			1		1 andtschoerwerker Y (CDD)
technicien principal de 1ère classe	B					
technicien principal de 2ème classe	B			1		1
agent de maîtrise principal	C			14		14

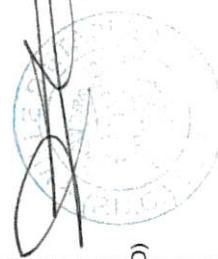
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20251201-DEL16-011225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025

Le 03/12/2025





agent de maîtrise	C	C	1 (29h45 / 35ème)+1 (22h30/25ème)	29	(22h30/35ème)	28
adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	C	4(1x22h30, 2x25/35ème et 1 29h45 / 35ème)	26	2 (1x25/35ème, 1x29h45/35ème)	26
adjoint technique	C	C	3(3x28/35ème)	22	3 (3x28/35ème)	16
Sous Total			9	94	7	87
SECTEUR SPORTIF						
Conseiller Principal des APS	A	A				
Conseiller des APS	A	A				
éducateur principal de 1 ^{ère} classe	B	B	6			5
éducateur principal de 2 ^{ème} classe	B	B	1 (29/35ème)	1		
éducateur des APS	B	B	1 (29/35ème)	1		1
opérateur des APS	C	C				1
Sous Total			2	9	1	5
SECTEUR ANIMATION						
animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	B		1		1
animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	B				
animateur	B	B				
adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	C	1 (20/35ème)	4	1 (20/35ème)	4
adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	C	2(20/35ème et 28/35ème)	4	1 (28/35ème)	4
adjoint d'animation	C	C	3 (26/35ème,2x 28/35ème)	2	2 (26/35ème, 28/35ème)	2
Sous Total			6	11	4	11
SECTEUR CULTUREL						
attaché de conservation du patrimoine	A	A				
assistant de conservation	B	B				
assistant de conserv. principal 2 ^{ème} classe	B	B				
adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} clas	C	C				
adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} clas	C	C				
adjoint du patrimoine	C	C	1 (28/35ème)		1 (28/35ème)	
assistant d'enseig principal de 2 ^{ème} classe	B	B				1
assistant d'enseignement artistique	B	B				1



Sous Total	1	8	1	5
SECTEUR POLICE				
Chef de Service	B	1	1	1
brigadier chef principal	C	3	3	
Gardien Brigadier	C	6	5	
Garde Champêtre Chef Principal	C			
Sous Total	10	9		
SECTEUR SOCIAL				
atsem principal de 1ère Classe		1 (28/35ème)	2	1 (28/35ème)
atsem principal de 2ème Classe	C			2
Sous Total	1	2	1	2
AUTRES TYPES D'EMPLOIS				
Contrat Adulte Relais			2	2
Contrat d'apprentissage			3	3
Sous Total		5	5	
AGENTS NON TITULAIRES				
Intervenant peinture				
Intervenant chant		2	2	
Intervenant piano		1	1	
Sous Total		3	3	
Total General	23	199	18	172

